

▶ VOTRE ADMISSION

1

▶ Réaliser votre inscription / pré-admission

Pour la maternité :

Vous devez vous inscrire sur le site Internet www.natecia.fr

Vous pourrez y joindre les pièces demandées ou les envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**HÔPITAL PRIVÉ NATECIA
BUREAU DES ADMISSIONS
22 AVENUE ROCKEFELLER
69008 LYON**

Pour une Chirurgie :

Dès la date d'intervention fixée avec votre chirurgien, vous devez réaliser votre pré-admission au **bureau des admissions au niveau 2** de l'établissement.

2

▶ Fournir impérativement les documents suivants :

- La fiche de renseignement complétée et signée. Pour les maternités cette fiche est remplie sur internet;
- Une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, livret de famille pour les enfants).
- Une copie de votre attestation de sécurité sociale (ou copie de l'attestation de CMU).
- Un chèque de caution ou empreinte de carte bancaire.
- Les devis signés par vous-même et les praticiens.
- La prière de recevoir remis par votre médecin (uniquement pour les chirurgies et césariennes programmées).
- Pour les FIV : les ententes préalables sécurité sociale.

- Pour les maternités : A partir du 6e mois de grossesse, vous bénéficiez de la prise en charge du ticket modérateur (prise en charge sécurité sociale à 100 %).

Pensez à mettre à jour votre carte vitale.

3

▶ Faire parvenir la prise en charge mutuelle :

- par fax : **04 37 90 33 41**
- par mail : pec.mutuelle.natecia@noalys.com

Pour la maternité la prise en charge mutuelle sera envoyée **le jour de l'admission**.

Pour les chirurgies et césariennes programmées, la prise en charge devra être envoyée **avant la date d'intervention**.

N° FINESS : 690022959

**VOTRE INSCRIPTION
NE SERA DÉFINITIVE
QUE LORSQUE VOTRE
DOSSIER ADMINISTRATIF
SERA COMPLET.**

Votre identité = votre sécurité

Votre identification sera à l'identique de votre pièce d'identité.
Votre identité sera également vérifiée à chaque étape de votre prise en charge.

▶ VOTRE SORTIE

▶ Votre sortie est autorisée sur avis médical :

De votre chirurgien et de l'anesthésiste pour une chirurgie

De votre gynécologue obstétricien et du pédiatre pour une maternité

En hospitalisation complète (maternité ou chirurgie) les sorties se font tous les jours en fin de matinée ou au plus tard après le déjeuner.

En ambulatoire les sorties se font dans l'après-midi qui suit votre intervention.

ATTENTION un accompagnant est obligatoire pour votre sortie du service ambulatoire.

RAPPEL : pour un patient mineur, toute sortie ne peut se faire qu'en présence d'un parent ou de son tuteur ou représentant légal.

▶ Frais de sortie :

Avant de quitter l'établissement, vous devez régler les frais afférents à votre hospitalisation, au bureau de sortie.

Pour information, les dépassements d'honoraires sont réglés indépendamment de votre séjour à Natecia.

▶ Document remis :

Un bulletin d'hospitalisation et une facture acquittée, vous seront remis par la secrétaire du bureau de sortie au moment de votre départ et votre chèque de caution vous sera restitué.

POUR LES MATERNITÉS, votre livret de famille complété par la mairie vous sera restitué et des extraits d'actes de naissance vous seront remis.

Numéros de téléphone utiles

Urgences obstétricales : **04 78 00 46 02**

Chirurgie hospitalisation : **04 37 90 33 96**

Chirurgie ambulatoire : **04 37 90 33 01**

Service administratifs (admission - sortie) : **0826 96 99 99** (0,15€/min)